

Métropole de Lyon

Battue et humiliée par son ex : « Je n'ai pas envie de mourir, j'ai 32 ans »

Ils vivaient ensemble depuis 14 ans mais la mère de famille, un jour, a eu peur de mourir. Elle a témoigné jeudi au tribunal du calvaire qu'elle endurait. Son ex a écopé de 4 ans de prison.

Annie Demontfaucou – 17 janv. 2025 à 14:00 | mis à jour le 17 janv. 2025 à 17:02 – Temps de lecture : 3 min

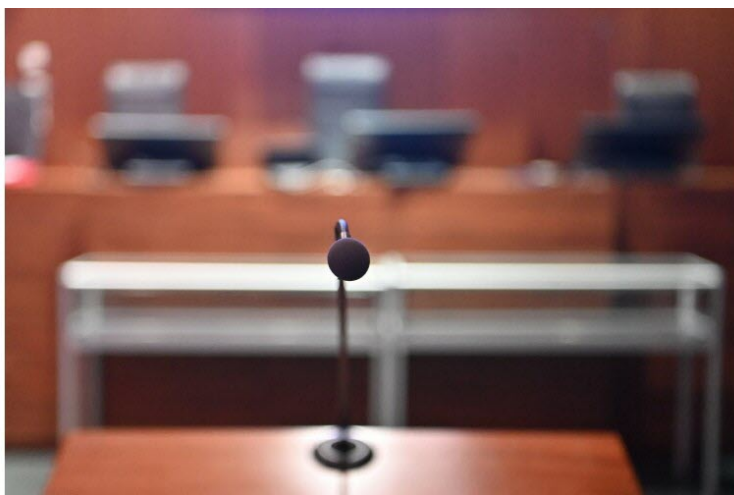


Photo d'illustration Rémy Perrin

La vue de Marie est déficiente mais ses autres sens, non. Tous les coups, toutes les insultes, toutes les gifles, elle les a ressentis au plus profond de sa chair. Jeudi, elle a eu le courage de franchir la porte du palais de justice et de témoigner au procès de son ex, jugé pour des violences sur elle entre avril et novembre 2024 à Villeurbanne.

Le matin pourtant, elle avait reçu un appel lui « recommandant » de ne pas venir au tribunal. Et quelqu'un avait sonné à sa porte à 6 heures pour lui délivrer le même message.

« Il m'a tellement tapée dessus qu'il pense que je suis incassable ! »

Quand le président l'a appelée à la barre, elle s'est levée, accompagnée de son avocate M^e Marine Régnier. « Personne n'a le droit de m'abîmer, de me gifler ! Personne n'a le droit de se servir de mon handicap visuel pour m'humilier ! Maintenant, je me sens une chose mais je me suis rendu compte que le problème ce n'est pas moi, et que sa rage ne s'amenuiserait pas. Il m'a tellement tapée dessus qu'il pense que je suis incassable ! J'ai 32 ans, je n'ai pas envie de mourir ! »

Newsletter.
L'essentiel
de la
semaine

Chaque samedi
inscrivez-vous
à "L'essentiel de
la semaine", et
retrouvez notre
élection des
articles qu'il ne
fallait pas rater
ces sept
derniers jours.

S'INSCRIRE

Peut
cont
des
publ
Vous
pouv
vous
dési
à tou
morr
depu
votr
espa
clien

Publicité

À lire aussi

>> [Violences conjugales : plus de 36 000 femmes ont bénéficié de l'aide universelle d'urgence](#)

Combien de fois, pourtant, a-t-elle cru que ses accès de rage la tueraient ? Le président du tribunal énumère cette violence du quotidien : entre deux séjours en prison, il lui donne un coup de poing dans le dos le jour de son anniversaire, lui jette des cailloux sur le visage, la pousse dans l'escalier de l'immeuble et la tire par les cheveux, lui tape la tête sur les marches, sonne à son interphone jour et nuit, l'étrangle sous les yeux de leur fille...

Au médecin légiste, elle dira qu'« il y a des humiliations pires que les coups » comme cette fois où elle a dû s'agenouiller dans la rue et se traiter de tous les noms. Il pouvait aussi lui uriner dessus, surgir à tout moment et la surprendre, elle, dont la vue est si incertaine.

À lire aussi

>> [Givors : « Il a déployé toute sa haine »](#)

« Il n'assume rien »

Jessie C. ⁽¹⁾, bras croisés, conteste tout mais n'explique rien, ne dit rien. Elle a tort, c'est tout. La preuve, elle venait le voir au parloir de la prison. « Je n'ai même pas droit à de fausses excuses », soupire Marie. « Il n'assume rien et nie l'évidence », assène le procureur. « Les déclarations de Madame ont été étayées par des témoignages et les constatations médicales », complète M^e Régnier.

Difficile tâche pour la défense représentée par M^e Glawdys Varinard. Elle observe qu'il est prématuré de reprocher à son client les appels d'intimidation du matin, ces accusations n'ayant pas fait l'objet d'une enquête. Jessie C. souffre d'un trouble sévère de la personnalité, type antisocial. [Avec une trentaine de mentions sur son casier](#), il a écopé de 4 ans de prison.

⁽¹⁾ Nous ne publions pas le nom du condamné pour préserver l'anonymat de la victime et de leurs enfants.

► Un numéro d'appel national, le 3919, est dédié à l'écoute et à l'orientation des femmes victimes de violences. Appel gratuit et anonyme, service accessible 24h/24 et 7 jours sur 7.

Faits-divers - Justice

Crime, délit et contravention



